

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

**École nationale supérieure d'architecture
et de paysage de Bordeaux**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 27/11/2023



Au nom du comité d'experts¹ :
Barbara Dennys, présidente

Pour le Hcéres² :
Thierry Coulhon, président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP BX) a eu lieu au printemps 2023.

Le comité d'experts était présidé par Madame Barbara Dennys, directrice de l'École d'Art et de Design d'Amiens.

Ont également participé à cette évaluation :

Mme Béatrice Mariolle, professeure HDR à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ;
M. Marc Claramunt, professeur associé à l'ENP-INSA Centre-Val de Loire, ancien directeur de l'ENSNP de Blois.

M. François Andrieux, conseiller scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation

L'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux) présente en demande de renouvellement de l'accréditation trois diplômes, dont un du premier cycle, le diplôme d'État d'études en architecture (DEEA), et deux du deuxième cycle, le diplôme d'État en architecture (DAE) et le diplôme d'État de paysagiste (DEP).

L'ENSAP Bordeaux fait partie des vingt écoles nationales supérieures d'architecture et des cinq écoles de paysage (avec l'ENSP Versailles/Marseille, l'ENSAP Lille, l'Enp-Insa Centre-Val de Loire Blois et l'Institut Agro Rennes-Angers).

Les deux disciplines (architecture et paysage) s'ancrent dans deux réseaux structurés au niveau national, alignés sur le référentiel de formation propre pour la délivrance des deux diplômes d'État :

- Le réseau des écoles nationales supérieures d'architecture sous une tutelle principale commune (ministère de la Culture) ;
- Les écoles nationales supérieures de paysage sous tutelle de plusieurs ministères (Agriculture, Culture et Enseignement supérieur et recherche), et qui forment un réseau soutenu par le ministère de la Transition écologique favorisant les échanges inter-établissements.

L'ENSAP Bordeaux est une école de taille moyenne (environ 1100 étudiants). Elle est bien identifiée comme la seule école nationale en architecture et/ou en paysage en région Nouvelle-Aquitaine. Située à Talence, elle bénéficie de la réputation de Bordeaux (siège de la métropole) pour la qualité de son architecture et de ses paysages environnants. La recherche a récemment été restructurée par l'installation de trois unités de recherche bien identifiées, cohérentes et complémentaires au regard des spécialités qu'elles développent autour de l'architecture et du paysage. L'ENSAP Bordeaux affirme, dès l'introduction de son dossier d'accréditation, l'importance de former des professionnels engagés face aux défis sociaux, environnementaux et techniques contemporains, et ouverts à une diversité des pratiques et à des métiers émergents.

Propos liminaire

Le rapport d'évaluation de l'ENSAP Bordeaux et de ses formations a été publié par le Hcéres le 15 juillet 2021 (dans le cadre de la campagne d'évaluation 2020-2021 – vague B). Le comité en charge de l'évaluation de l'établissement et de ses formations (DEEA, DEA, DEP) concluait aux nombreux atouts de l'ENSAP Bordeaux et l'invitait à étudier trois scénarios pour sortir de ses difficultés structurelles. L'établissement avait, en réponse, témoigné de sa volonté d'étudier les scénarios ainsi résumés :

- la rupture, avec le départ de la formation paysage de l'ENSAP Bordeaux ;
- le renouveau qui tend vers l'« unité dans la diversité » ;
- la continuité, dans un fonctionnement juxtaposé des formations.

L'ENSAP Bordeaux avait indiqué que le scénario concernant la « rupture » était écarté car il était porté par trop peu d'enseignants et n'avait pas le soutien des instances, de la direction, des élèves ni des tutelles. Le scénario du « renouveau » était perçu comme attractif et répondant aux ambitions des directeurs successifs. Il supposait un « croisement des enjeux et apprentissages communs en vue de leur mutualisation ». En revanche, les divergences internes semblaient le rendre « hors d'atteinte » à court terme. Le scénario de la « continuité » semblait donc être le plus réaliste, bien que ne permettant pas de construire « un projet d'établissement partagé, volontaire et ambitieux ».

L'ENSAP Bordeaux a ensuite pris un temps inhabituel, mais nécessaire, pour la redéfinition et la réorganisation de ses trois formations. L'établissement a finalement opté pour le scénario incarnant le renouveau. Son dossier d'accréditation finalisé le 20 juillet 2022 a été transmis au Hcéres en janvier 2023. À la demande des experts, une visioconférence a eu lieu le 15 mars 2023 avec la direction et la co-présidence, architecte et paysagiste, du conseil pédagogique et scientifique. Cet échange a permis de prendre connaissance des méthodes de travail collectives mises en œuvre depuis 2021 pour l'élaboration des maquettes pédagogiques (DEEA, DEA, DEP), telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration du 9 mars 2023. Les éléments transmis à l'issue de cet échange, les présentations synthétiques du programme de la formation paysage et le programme de formation des DEEA et DEA, témoignent d'un travail encore en cours, point qui a constitué une difficulté d'analyse pour le comité d'experts. Néanmoins celui-ci souligne la grande richesse en termes de mise en œuvre des orientations contenues dans le dossier d'accréditation fourni par l'ENSAP Bordeaux.

Avis sur les formations proposées

La formation en architecture

Le projet de l'offre de formation en architecture repose sur cinq principes communs aux deux diplômes :

1. L'approche par compétences qui permet d'identifier les blocs de compétences suivants : « Analyser et apprécier un contexte de projet ; Concevoir et concrétiser le projet ; Conduire la mise en œuvre du projet ; Se situer et intervenir dans le champ de l'architecture ; Se positionner pour agir en milieu professionnel ; Communiquer et interagir ».
2. L'articulation de la formation et des activités professionnelles, avec un renforcement des stages obligatoires.
3. La maîtrise de la charge de travail pour les élèves.
4. Réviser les rythmes et calendriers pédagogiques.
5. Renouveler le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Le dossier d'accréditation et les échanges avec l'établissement ont permis aux experts d'apprécier les avancées positives de l'établissement sur les quatre premiers principes, l'évaluation par les étudiants restant à mettre en œuvre.

Le diplôme d'État d'études en architecture (DEEA)

L'organisation du premier cycle d'architecture est fondée sur l'allègement de la charge de travail des élèves, en limitant le nombre d'enseignements et en articulant plusieurs champs disciplinaires autour de l'atelier de projet notamment. Les croisements entre disciplines techniques, artistiques et sociales, et l'atelier de projet varient en fonction des semestres (ATR en S1, langue étrangère en S2, STA en S3, VT en S4 et S5, STA en S6). L'énoncé même des UE retranscrit également les intentions de croisements disciplinaires. La maquette se traduit par un diagramme très explicite. Cette articulation des champs disciplinaires, garante d'un allègement de la charge de travail, apporte donc une véritable réponse à la recommandation formulée en 2021 par le comité d'experts du Hcéres.

La maquette apporte également une réponse aux recommandations des experts concernant la place de l'apprentissage du numérique et des langues.

Concernant les articulations avec la formation paysage, l'instauration de territoires communs d'étude entre architecture et paysage vient apporter une réponse intéressante. De plus, certains enseignements dits « d'établissement » s'adressent aux deux formations (en S1, S4 et S5). Il s'agit de deux cours et de deux semaines intensives en S1, d'un atelier de projet en S4 et de l'accueil des paysagistes en mobilité au sein de la formation paysage en S5. Il conviendra donc de construire finement les emplois du temps afin que ces enseignements puissent réellement être suivis par les élèves des deux formations. En revanche, l'enseignement de l'écologie n'est pas évoqué ; le comité d'experts recommande d'y remédier.

Le diplôme d'État en architecture (DEA)

Le programme du DEA est conçu à partir d'un principe de souplesse et de liberté dans les parcours des étudiants. Il repose sur une diminution des enseignements obligatoires au profit d'enseignements au choix, ce qui permettra certainement le développement de pédagogies singulières. Des « balises » permettent d'identifier des liens explicites entre les enseignements et guider d'éventuelles résonances entre eux. Ces orientations tout à fait intéressantes peinent néanmoins à trouver une traduction dans la grille pédagogique qui demeure très « neutre », en raison de l'absence d'affichage des enseignements au choix. Il serait intéressant d'illustrer ces orientations par des types de métiers de l'architecture, puisque l'objectif de formation aux métiers émergents et à une diversité des pratiques est clairement annoncé dans l'introduction du dossier d'accréditation.

Les croisements entre les formations en architecture et en paysage se concrétisent sous la forme d'un Workshop en S7 et un enseignement de travaux dirigés (TD) optionnel en S9. L'enseignement de l'écologie n'est pas davantage évoqué dans le programme de DEA.

La maquette de la formation, bien qu'encore très générale, devrait permettre à l'établissement de réaliser les objectifs qu'il a décrit dans le projet de formation du DEA. La réussite de l'entreprise s'évaluera à la capacité des étudiants à construire leur parcours à partir d'une offre de formation lisible dans sa structure comme dans les domaines proposés et dans les modalités pédagogiques à expérimenter. C'est pourquoi le comité des experts recommande d'associer les étudiants à la suite des travaux.

La formation en paysage : le diplôme d'État de paysage (DEP)

Le dossier d'accréditation de l'ENSAP Bx identifiait six enjeux pédagogiques prioritaires :

1. Renforcer et articuler l'ensemble des enseignements autour de l'apprentissage des pratiques du projet de paysage.
2. Adapter les enseignements à l'enjeu de la transition écologique.
3. Diffusion, valorisation et numérisation : l'enjeu de la médiation et la monstration d'une culture du paysage et du projet de paysage.
4. Renforcer l'insertion professionnelle et expérimenter un parcours en apprentissage.
5. Parcours : accompagner les étudiants dans la conception de leurs propres itinéraires de formation.
6. Entre ouverture socioculturelle et acquisition de savoirs et de savoir-faire situés, renforcer les liens avec les territoires (néo-aquitains), à l'international et avec la formation d'architecture.

Les éléments fournis lors des échanges avec l'établissement ont permis d'éclairer les annonces déclaratives du dossier d'accréditation.

La présentation synthétique du programme paysage constitue une traduction tangible et positive des nouvelles orientations pédagogiques en adéquation avec les trois référentiels du DEP et ses sept domaines de compétences. Elle fait apparaître clairement la place des ateliers de projet dans le domaine D1 « Théories et pratiques du projet de paysage ».

Le second point positif est l'expression de temps communs avec la formation en architecture dans le cycle préparatoire aux études de paysage (CPEP) à travers un atelier partagé en semestre 1 (avec VT architecture) et un atelier partagé en semestre 4 (avec VT architecture).

D'autres éléments comme la mise en situation professionnelle de quatre mois minimums ou la maîtrise d'une langue étrangère de niveau B2 sont des indices d'une prise en compte encourageante, et à encourager, des recommandations du comité.

Le comité constate néanmoins que la maquette pédagogique demeure en construction et qu'elle reste, dans une large mesure, à stabiliser. Celle-ci ne semble par ailleurs soutenable qu'avec l'apport de deux ETP comme l'évoque l'établissement. Le comité des experts souligne le caractère extrêmement sensible des questions du plafond d'emploi. La mise en œuvre de cette nouvelle maquette en cohérence avec les recommandations du Hcéres nécessiterait ainsi des moyens humains pour l'instant manquants.

Le comité s'interroge fortement sur le programme affiché du semestre 5 intitulé « Mobilité ERASMUS IATU Design Carrière sociales Architecture pour 30 ECTS ». Ce point paraît surprenant pour un démarrage de formation ; il ne peut se comprendre que dans la continuité d'une formation en cinq ans intégrant le cycle préparatoire (CPEP). Or, certains étudiants intègrent le cycle DEP après le concours national commun par voie externe, à moins de supposer que ce semestre 5 ne joue le rôle d'un semestre de remise à niveau. Dans ce cas, il y a un risque d'inégalité de traitement entre les deux voies, notamment en regard des mobilités.

En tout état de cause, il semble nécessaire de prévoir dès aujourd'hui la mise en place d'indicateurs permettant à l'établissement de faire un bilan aux fins d'apporter des preuves tangibles quant à la mise en place effective de cette nouvelle maquette pédagogique pour la formation en paysage. Il sera alors possible d'apprécier réellement l'efficacité de la nouvelle trajectoire eu égard aux recommandations émises lors du rapport d'évaluation de l'ENSAP Bordeaux. Ces indicateurs devraient notamment s'attacher à vérifier l'évolution de différents aspects comme :

- le fonctionnement des différentes instances pédagogiques et, notamment, l'implication des étudiants de la formation paysage au sein du CPS et de la CFVE ;
- la politique de recrutement et les profils de poste en adéquation avec les recommandations ;
- l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), ceux-ci ayant demandé une plus grande transparence du système d'évaluation ;
- l'avis d'un conseil de perfectionnement (ou équivalent) ;
- le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle et observatoire des diplômés.

Le comité souligne la nécessité d'établir un nouveau syllabus détaillé qui permettra de rendre lisible l'articulation de l'ensemble des enseignements autour de l'apprentissage des pratiques du projet de paysage, enjeu majeur de l'offre de formation proposée aux futurs praticiens.

Le comité relève enfin un autre problème, propre aux ENSAP, à savoir l'absence d'enseignants du champ « Théorie et pratiques de la conception architecturale et urbaine » (TPCAU) dans les formations en paysage.

À Bordeaux, les enseignants en D1 « Théorie et pratique du projet de paysage » ne peuvent être recrutés que dans le champ « Ville et territoires » (VT).

Cohérence et complémentarité entre les formations en architecture et en paysage

Sont mis en avant trois registres de travail entre les formations en architecture et en paysage : le commun, le partagé, le collaboratif. Les cours d'établissement, portant sur les enjeux contemporains des environnements habités obligatoires en formation initiale, sont un bon axe de rencontre et de culture commune. Le partage de site de projet permet de contribuer aux rencontres et aux échanges entre les formations. Ils sont indiqués comme étant « possibles » en premier et en deuxième cycle. La collaboration sous forme d'une démarche collective de projet en deuxième cycle représente également un potentiel de croisements pédagogiques. La possibilité d'accueil des paysagistes dans la formation en architecture pendant le semestre de césure est une proposition tout à fait intéressante. L'inverse pourrait également être développé. Un point particulier d'attention devra être porté à la lisibilité de cette avancée interdisciplinaire au sein de l'offre de formation et de l'évaluation de celle-ci par les étudiants.

Avis sur le pilotage et sur les dispositifs opérationnels

Le comité des experts regrette qu'il n'ait pas été possible de connaître le point de vue sur les formations de l'ENSAP Bordeaux de la mission d'appui diligentée en novembre 2021 par le ministère de la Culture, commission qui s'est réunie le 11 octobre 2022.

Il est à souligner que l'ENSAP Bordeaux a opté pour le meilleur des trois scénarios de sortie de crise proposés par le comité en 2021. L'établissement déploie depuis des efforts constants et sincères pour construire des offres de formation en architecture et en paysage de qualité et conformes aux attendus.

La composition et le meilleur fonctionnement des instances de l'établissement récemment renouvelées (avec notamment un duo architecte et paysagiste pour le conseil pédagogique et scientifique (CPS) constituent des signes encourageants. Cette réorganisation devrait tenir ses promesses dans la mesure où le duo de présidence devrait continuer à œuvrer dans le sens d'un dialogue entre les disciplines et les équipes qui les incarnent. Le conseil d'administration aura également un rôle essentiel à jouer en exerçant sa vigilance sur cet équilibre qui porte l'avenir de l'école. Il pourra s'appuyer sur le fait qu'il est entendu par la majorité de ses acteurs. Il faudra toutefois dépasser l'étanchéité entre les disciplines qui a pu, sur plusieurs plans (disciplinaire, pédagogique, et même social), être contreproductive pour l'ENSAP Bordeaux.

Le comité recommande à l'ENSAP Bordeaux de solliciter davantage ses étudiants pour la poursuite des travaux. Leur regard à la fois constructif et critique contribuera à l'élaboration d'un projet cohérent et lisible pour l'ensemble des trois formations.

Conclusion

Le travail mené depuis 2021 par l'ENSAP Bordeaux est remarquable par l'implication qu'il a permise au sein des deux formations, à travers l'organisation de séminaires pédagogiques d'école. Les maquettes en cours d'élaboration apportent des réponses concrètes aux questions soulevées par le comité d'experts du Hcéres.

Quelques points restent encore à éclaircir concernant les liens avec la recherche, les rythmes de travail pour les étudiants, les articulations concrètes et à tous les niveaux entre formations en architecture et en paysage. D'autres points (évaluations des enseignements, observatoire métier, vision sur le numérique...) sont encore à préciser en réponse aux recommandations des experts communiqués en 2020 et en vue de la prochaine campagne d'accréditation.

Le comité tient à préciser deux points :

Aujourd'hui, à Bordeaux, demeure le symptôme d'une difficulté inhérente à la coexistence de deux diplômes d'État (l'un en architecture et l'autre en paysage) conférant chacun grade de master mais ne suivant pas la même organisation structurelle : pour aider les croisements ou passerelles entre ces deux formations, une structuration identique, conforme au LMD, serait nécessaire. Plusieurs problématiques se posent à l'échelle des tutelles concernant la création d'un grade de licence pour les formations en paysage, l'avenir du concours national commun et le maintien des deux voies d'accès au DEP. Enfin, aucune information sur la troisième

possibilité « d'admission sur titre » n'a été communiquée. Ces difficultés avaient pourtant déjà été abordées dans le rapport d'évaluation de l'ENSAP Bordeaux.

En ce qui concerne le DEP, les éléments de preuve de la faisabilité de la nouvelle trajectoire tracée restent à fournir. Le comité émet donc avis réservé sur l'accréditation de ce diplôme d'État de paysagiste dont il faudra suivre précisément la mise en œuvre, la définition des contenus des enseignements et les moyens humains dédiés.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
DEEA	Grade L	Favorable

Formations du 2^e cycle

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
DEA	Grade M	Favorable
DEP	Grade M	Réservé : <ul style="list-style-type: none"> - Un programme pédagogique encore en construction dont les contenus sont encore flous. - Un manque d'évaluation des enseignements par les étudiants ; - Une mise en place attendue d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu incluant des maîtres d'œuvre professionnels ; - Manque un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle ; - Absence d'indicateurs et de dispositifs pour leur suivi.

Observations de l'établissement

HCERES

2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

à l'attention de
Madame Franjié, directrice du département
d'évaluation des formations

Date 22/05/2023
Service Direction
Affaire suivie par Camille Zvenigorodsky
T 05 57 35 11 11
c.zvenigorodsky@bordeaux.archi.fr
Objet Observations sur le rapport provisoire
Votre courriel du 16 mai 2023

Monsieur le directeur,

Madame la directrice du département d'évaluation des formations,

Par courriel cité en objet, vous m'avez communiqué le rapport provisoire d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et 2^{ème} cycle de l'ENSAP de Bordeaux.

Ce rapport émet une réserve prudentielle sur le programme de la formation menant au diplôme d'Etat de Paysagiste tout en soulignant les efforts accomplis, aussi, il apporte des recommandations concrètes pour l'encadrement des intentions proposées pour les deux formations.

Je vous informe que je n'ai aucune demande de correction d'erreur ou d'observation à formuler sur ce rapport.

Je tiens à remercier le comité d'experts, le conseiller scientifique et le chargé d'évaluation qui ont participé à ce travail, au nom de l'ENSAP de Bordeaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Camille ZVENIGORODSKY

Directrice

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

